



Affiché le 11/07/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2022-173

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale

Objet : Autorisation d'occupation de la voie publique pour une livraison avec camion doseur et modification des règles de circulation.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le code de la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

Vu le Code pénal et notamment l'article R610-5,

Vu les articles L2212-1, L2213-1 et suivants du CGCT,

Vu l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

Considérant la demande effectuée par l'entreprise RIGAUD pour une intervention 27, avenue Jeanne d'ARC pour le stationnement d'un camion doseur pour une livraison de d'enrobé,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures afin de permettre le bon déroulement de cette livraison **mardi 12 et le mercredi 13 juillet 2022 de 08h00 à 18h00**,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement du camion doseur est autorisé à proximité immédiate du 27, avenue Jeanne d'ARC. La circulation des véhicules sera maintenue sur une demi-chaussée.

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire a la charge de la mise en place de la signalisation réglementaire pour cette opération et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation,

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de VINASSAN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 07 juillet 2022

Le Maire

Grégory DELFOUR